PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE

de la

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Samedi 19 AVRIL 2025 à 9 Heures à la ROTONDE

à THAON LES VOSGES

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges s'est tenue le 19 AVRIL 2025 à partir de 9 Heures conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts des Fédérations du 11 Janvier 2021.

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2024/2025,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de Monsieur Hervé DUVALLET, Manager du cabinet In Extenso-Experts-comptables, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.24
- Bilan 2023/2024,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2025/2026,
- Projet de budget 2025/2026,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2025/2026,
- Remises des récompenses.

ACCUEIL DES PERSONNALITES ET BIENVENUE

PRESENTS :

- Monsieur Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges,
- Monsieur Stéphane VIRY, Député des Vosges,
- Monsieur Sébastien HUMBERT, Député des Vosges,
- Monsieur François VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges,
- Monsieur Laurent MARCOS, Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur Bruno HECKENBENNER, Directeur de la FRC,
- Madame Sandrine PATARD, Conseillère Départementale,
- Monsieur Cédric HAXAIRE, Maire de THAON LES VOSGES,
- Monsieur Michel BALAY, Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Pisciculture des Vosges,
- Monsieur Jérôme THOMAS, Président de l'Association des Maires des Communes Forestières,
- Monsieur Jérémy JUSNEL, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Hervé DUVALLET, Manager d'agence du cabinet In Extenso-Experts comptables,
- Monsieur Patrick MASSENET, Vice-Président de la FNC et Président de la Fédération de Meurthe et Moselle,
- Messieurs les Présidents de G.I.C et d'Associations, gardes particuliers et louvetiers.

EXCUSES / REPRESENTES :

- Monsieur Marc COLLAS, Chef du Service Adjoint Départemental de l'OFB, représenté par Monsieur Julien KLINKEBERG,
- Madame Estelle GLATTARD, Directeurs d'Agence de l'O.N.F. Vosges Ouest et Vosges Est, représentés par M. Louis FAUTH,
- Monsieur Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges, représenté par Monsieur Bernard VOIRIN,
- Monsieur Patrick NARDIN, Maire d'EPINAL, représenté par Denis HARPIN.

EXCUSES :

- Monsieur Jean HINGRAY, Sénateur des Vosges,
- Monsieur Christophe NAEGELEN, Député des Vosges,
- Monsieur Gaëtan DUSSAUSAYE, Député des Vosges,
- Madame Valérie MICHEL - MOREAUX, Préfète des Vosges,
- Madame Lynda BOUDJEMA, Directrice du Cabinet du Préfet,
- Monsieur Jacky DESBROSSE, Président de la Région F.R.C du Grand-EST et Président de F.D.C. de la Marne,
- Madame Sylvie D'ALGUERRE, Conseillère Régionale de la Région Grand-EST,
- Monsieur Michel HEINRICH, Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- Monsieur Dominique PEDUZZI, Président de l'Association des Maires des Vosges,
- Messieurs les Présidents des Fédérations du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Haute-Saône, de l'Aube, de la Meuse et de la Haute-Marne.

Au nom de la Fédération, je remercie vivement nos sponsors qui ont largement contribué à la réalisation de cette Assemblée Générale et à l'Exposition des Trophées, (vous pourrez les retrouverez au dos du « Chasseur Vosgien »).

Avant de poursuivre cette Assemblée Générale, je vais vous demander une minute de silence à la mémoire de nos amis qui nous ont quittés en 2024/2025.
Je vous remercie.

Je vais passer toute de suite la parole à Monsieur Cédric HAXAIRE, Maire de Thaon-les-Vosges, pour son mot d'accueil.

« Bonjour à tous,

Nous sommes très heureux de travailler avec vous ici à Thaon les Vosges, je voudrais saluer Monsieur le Président, la qualité de vos équipes, avec qui il m'arrive de travailler, qui nous reçoivent rapidement et avec beaucoup de professionnalisme ; surtout en ce moment, nous rencontrons quelques problèmes avec la société de chasse de Thaon-les-Vosges qui traverse quelques difficultés. J'espère que nous allons trouver une solution, dans tous les cas nous avons le soutien de vos équipes pour donner toutes les clés et faire en sorte de passer cet orage.

Par ailleurs, je souhaite que l'on concrétise assez rapidement, pourquoi pas, sur Thaon-les-Vosges, l'accueil de ces magnifiques pièces pour un musée de la faune et de la flore. Je m'évertue à essayer de l'acquérir ici, surtout quand on en voit l'importance de la pédagogie, qui est l'une de vos priorités, nécessaire et indispensable pour la culture des équilibres qui se développe.

Je suis vraiment très heureux de partager cette journée avec vous, bienvenu à Thaon-les-Vosges dans cette magnifique Rotonde, sachez qu'avec l'agglomération, nous essayons de mettre en place un plan d'investissement pluriannuel pour que l'on puisse toujours vous accueillir dans de bonnes conditions. Merci à vous et très bonne journée. »

Le Président remercie Monsieur Cédric HAXAIRE, Maire de Thaon-les-Vosges pour son mot d'accueil.

Je vais bousculer un petit peu l'ordre du jour de cette Assemblée Générale, nous avons la chance aujourd'hui d'avoir beaucoup de personnalités qui comptent dans le Département, malheureusement, certaines doivent nous quitter au cours de l'Assemblée car sont appelées par d'autres obligations.

Je vais commencer à donner la parole à Monsieur Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges.

« Merci beaucoup cher Président, Monsieur TISSIER, je tiens à te remercier pour ton invitation, je salue également l'ensemble des personnalités présentes. Je vais aborder trois points.

Le premier est de vous rendre hommage sur le travail que nous avons fait ensemble, même si l'année 2024 a été plus compliquée, il faut qu'on retrouve le bon chemin comme le travail réalisé conjointement que je cite en exemple : la visite « terrain » sur le secteur de Charmes. Je parle bien sûr de l'équilibre entre la forêt et la présence notamment de cervidés ou autres animaux sur certains territoires forestiers, il nous faut trouver un équilibre sylvo-cynégétique. Comme dans le cadre de ce qui a été fait sur Charmes, vous avez besoin d'avoir connaissance des zones sur lesquelles il y a eu des replantations, des moyens financiers mis en place pour accompagner la replantation de forêt suite à des attaques de scolytes par exemple… et j'avais obtenu dans le cadre de la loi finance de 2024, un amendement afin que les FDC puissent avoir la possibilité d'accès à la Base de Données Nationales sur les secteurs géographiques « département par département » et ainsi connaître les zones qui bénéficient de concours financiers pour la reforestation.

C'est une chose que vous souhaitiez obtenir car avant, vous ne pouviez pas faire de mesures et avoir cette relation fine avec le territoire. L'idée étant de faire pression sur une chasse plus importante pendant la période critique de manière à ce que les tiges puissent grandir et à partir d'un certain nombre d'années, ça ne pose plus aucun problème et on retrouve cet équilibre. C'est un moyen intelligent plutôt que de gaspiller autant d'argent à mettre de la protection sur les plantations. Je souhaiterais qu'on puisse retrouver calmement ces possibilités, de manière à ce que vous ayez ce plaisir de chasser et que le forestier mais aussi le secteur agricole puissent trouver un juste équilibre financier dans ses fonctions.

Le deuxième point que je voulais mettre à l'honneur concerne l'action conduite sur la collecte des déchets dans la nature : je ne suis pas fier, je m'aperçois que les français sont de plus en plus des cochons, à savoir de trouver de plus en plus d'objets dans la nature, et quand je vois le tonnage que vous avez récupéré sur les massifs forestiers c'est assez impressionnant et je voulais vraiment vous rendre hommage au niveau du bénévolat et de l'action que vous jouez sur la politique environnementale.

Le dernier point, effectivement, votre Assemblée Générale, c'est aussi l'occasion de dire « O combien il est important d'avoir des jeunes qui s'intéressent à la chasse » parce que vous contribuez d'une manière directe et indirecte à la fois à l'observation territoriale et à une forme de valorisation de la nature. J'ai eu le plaisir grâce à vous de déguster des produits de la chasse, mis en valeur dans certains repas du terroir et je pense qu'il y a encore un chemin à parcourir pour faire en sorte que ces produits issus de la chasse puissent trouver une place encore meilleure sur les tables.

Tout simplement, merci pour tout ce que vous réalisez. Merci à vous et bonne Assemblée Générale. »

Le Président remercie, Monsieur Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges et demande à Monsieur François VANNSON, Président du Conseil Départemental de bien vouloir s'exprimer également.

« *Merci Monsieur le Président, je salue à mon tour les personnalités présentes. Tout d'abord cher Président, je tiens une nouvelle fois à vous remercier de m'avoir invité pour participer à vos travaux d'Assemblée Générale, c'est pour moi une grande satisfaction, une grande joie déjà, d'une part en qualité de chasseur évidemment mais aussi en qualité d'élu où au sein du Conseil Départemental et avec Madame Sandrine PATARD, nous sommes vos porte-voix pour défendre le monde cynégétique au sein de l'Assemblée Départementale.*

Cette année, je suis heureux d'assister à vos travaux d'Assemblée Générale, habituellement je suis pris par d'autres obligations et me faisais représenter par Madame Sandrine PATARD, que je remercie surtout de l'avoir fait avec beaucoup de spontanéité.

Une Assemblée Générale est un moment important où on fait le point sur l'année écoulée mais c'est aussi pour nous les élus que nous sommes, de réaffirmer un soutien sans faille à la chasse, au monde de la chasse et bien évidemment sur toutes les conséquences qui en découlent. Ruralité et chasse sont je crois un binôme indissociable, il faut le rappeler. La chasse fait partie de nos valeurs, de notre histoire, et la chasse est essentielle pour le maintien des grands équilibres agro-sylvo-cynégétiques.

Par contre, au niveau de la chasse nous avons plusieurs écueils à surmonter. J'ai toujours eu pour habitude de dire que le plus grand ennemi de la chasse était la méconnaissance. Et au niveau de la pédagogie, au niveau des discours à tenir, il m'apparaît tout à fait important qu'on puisse avoir un discours audible pour faire face à un certain nombre de préjugés : la méconnaissance est le premier écueil dans le monde de la chasse qui à mon sens doit être surmonté.

Deuxième chose, ce sont les problématiques de démographie : le nombre de chasseurs diminue et ce n'est pas sans conséquence, d'une part, pour la perception de la chasse mais aussi pour traiter les dégâts de gibier notamment. Moins il y a de chasseurs moins il y a de potentiel pour apporter des solutions. D'où le financement de ces dégâts de gibier qui sont malheureusement très important à l'échelle de notre territoire. C'est sur autant de sujets que nous devons être vigilants.

Ensuite, au niveau du Département, nous avons contribué depuis plusieurs années en partenariat avec la Fédération sur la plantation des haies. Nous allons être obligés de remiser un peu ces dispositifs car nous sommes soumis à des contraintes budgétaires, cependant nous allons réfléchir à comment on pourra encore apporter un soutien. Nous rappelons également notre soutien à la forêt de Tignécourt qui est un espace « laboratoire » : je me réjouis de la contractualisation avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, pour toutes les formations de sécurité, de découverte de la chasse qui y sont organisées et comme lieu d'apprentissage pour les jeunes chasseurs.

En conclusion, je forme le vœu que la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges puisse cette année encore, défendre une bonne activité. J'ai été également très heureux de participer à votre invitation lorsque vous avez accueilli le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Monsieur Willy SCHRAEN, là aussi c'était une séquence très intéressante. Je souhaite évidemment qu'on continue de travailler de concert et espère

avoir la possibilité de mobiliser un peu de temps pour pouvoir moi aussi pratiquer la chasse durant cette saison. Merci et vive Saint Hubert ! »

Le Président remercie, Monsieur François VANNSON, Président du Conseil Départemental et invite maintenant Monsieur Stéphane VIRY, Député des Vosges.

« Merci beaucoup Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous. Merci vraiment pour cette invitation à vous rejoindre pour vos travaux annuels. Une Assemblée Générale qui permet de faire le point, de prendre le pouls de la Fédération, de son dynamisme, de son action.

Tout au long de l'année lorsque j'ai besoin d'informations, d'éléments de réflexion sur la chasse, sur sa pratique, sur ses difficultés, sur tous les sujets qui peuvent me préoccuper en tant que parlementaire, sur les questions de chasse, de ruralité, la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges est toujours disponible. On a l'occasion d'avoir des réunions, ce qui me permet d'être aux faits sur le Schéma Départemental, sur le rôle de la Fédération, sur l'impact des chasseurs Vosgiens en matière économique, environnementale, et sociétale. Ce sont des moments, au-delà de cette Assemblée Générale, qui me sont précieux tout au long de l'année.

Comme vous le savez, je siège au sein de l'Assemblée dans le groupe « Chasse et Pêche », on réfléchit à la situation, à l'évolution de la législation, à comment faire en sorte que ces traditions culturelles, environnementales puissent être maintenues, respectées, défendues sans aucun tabou sur tous les sujets difficiles ; on essaye alors de les évoquer en amont du texte législatif pour défendre cette culture et ce patrimoine.

Je voudrais dire trois choses : je crois que vous êtes au milieu du gué parce que la démographie des chasseurs est en baisse, parce qu'il y a encore et toujours, par méconnaissance ou par militantisme, des attaques contre le fait de prélever du gibier dans les forêts alors que c'est une chose indispensable et nécessaire pour sa régénération et son entretien. Il est nécessaire d'admettre que ces sujets doivent être abordés, modernisés et faire l'objet d'évolution pour sensibiliser des personnes non-averties.

Le premier point concerne l'indemnisation des dégâts de gibier et l'évolution de la législation sur ce sujet. Des travaux sont en cours et je m'en réjouis, parce que j'ai acquis la certitude que le chasseur n'est pas le seul responsable des dégâts de gibier et il me parait effectivement inéquitable de demander un financement exclusivement à celles et ceux qui sont censés prélever et préserver des patrimoines. Je crois que la France doit faire autrement, les parlementaires se penchent sur le sujet : ça me parait un principe d'équité. En tout cas, la question mérite d'être revue et bien revue.

Le deuxième sujet que j'appuierai auprès des parlementaires concerne la reconnaissance de la chasse dans la préservation de la biodiversité. C'est bien qu'il y ait désormais cette « Eco-contribution », entre l'État et la Fédération. Vous êtes les chasseurs, des contributeurs de plus en plus actifs à la préservation de la biodiversité dans des règles convenues avec les autorités. Vous êtes quasiment des délégataires du service public et pour cela devez être reconnus. Il suffit de voir le nombre de réunions auxquelles vous êtes conviés chaque

semaine, partout en France et répondez présents, vous apportez votre voix, votre réflexion, vos exigences, vos limites mais je vous assure que la Fédération a une voix importante pas uniquement « Préfecture » mais dans beaucoup d'organismes dans lesquels on cherche à trouver les meilleures solutions possibles. Vous faites toujours l'effort d'être présents et d'être force de proposition. Cela mérite reconnaissance.

Puis le troisième sujet, je pense que des statuts doivent être revus. On ne pratique pas la chasse, on ne régule pas comme on pouvait le faire au XX^{ème} siècle. Il y a des choses qui doivent être modernisées et adaptées à la situation. Sur tous ces plans, sachez que je serai très attentif sur ce que vous pourrez penser, sur ce que vous pourrez amener comme réflexion. J'apporterai une voix la plus concrète possible pour soutenir le prélèvement de gibier. J'ai la conviction qu'il va falloir aller vers une chasse adaptative c'est-à-dire ne pas avoir des préjugés en amont, savoir s'adapter à la réalité de la population, savoir s'adapter au territoire, savoir s'adapter à la météo. A mon avis certaines choses méritent plus de souplesse dans l'intérêt de ce que doit être la Fédération de chasse.

Voilà les quelques observations que je voulais tenir Monsieur le Président et à vous chasseurs, en vous remerciant pour ce que vous faites et vous confirmant ma disponibilité à être à vos côtés autant que je le peux. »

Le Président remercie, Monsieur Stéphane VIRY, Député des Vosges.

Mode de vote

Compte tenu de l'importance des décisions financières résultant de ces résolutions, nous avons fait le choix de faire un vote à bulletin secret.

Le Président annonce la fermeture des bureaux d'enregistrement.

Choix de la commission vote

Nous vous proposons la commission vote validée au Conseil d'Administration du 26/03/2025 :

M. Denis VAUTRIN,
Mme Marjolène ILLESTA,
M. Denis BRETON,
M. Franck FREMIOT,
Mme Valérie BAYARD,
M. Thierry LEGROS.

Choix du bureau de l'Assemblée Générale

Conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération des Chasseurs des Vosges, je vous propose de désigner le bureau du Conseil d'Administration moins le Président, comme bureau pour l'assemblée générale.

M. Damien DURAND – Vice-Président plaine
M. Jean-Pierre BRIOT – Vice-Président montagne
M. Matthieu HAMMER – Trésorier
M. Michel THONNELIER – Trésorier adjoint
M. Romain NAPPE – Secrétaire

RESOLUTION N° 1 : Choix du bureau de l'Assemblée Générale **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

RAPPORT MORAL

Comme le prévoit le règlement régissant les Assemblées Générales des fédérations, je vais procéder à la lecture du rapport moral.

Bilan sur l'année 2024

L'année 2024 a été une année chargée pour notre Fédération et je commencerai mes propos en remerciant l'ensemble de son personnel, le Conseil d'Administration, tous les bénévoles qui nous aident tout au long de l'année ainsi que l'ensemble de nos partenaires pour toutes les actions mises en œuvre durant cette année 2024.

➢ Dégâts de Gibier

Année 2024 empreinte à la fois d'optimisme et de pessimisme, faite à la fois de bonnes et de mauvaises nouvelles, notamment sur le front des dégâts avec une fin de campagne 2023/2024 très prometteuse et encore une baisse d'environ 170 000€ par rapport à la campagne précédente portant ainsi le montant des indemnisations à 730 000€.

Malheureusement, les conditions climatiques ayant rendu les semis très compliqués et retardé les récoltes, couplées à une forte fructification forestière et une population de sangliers encore très présente, malgré un prélèvement de 9 500 animaux en 2023/2024 et de 11 500 animaux cette dernière campagne 2024/2025, les dégâts sont très vite repartis à la hausse et même vers une hausse vertigineuse en ce début d'année 2025.

Tous ces facteurs, et l'impossibilité légale ou tout bonnement l'interdiction d'agrainer, notamment dans les forêts domaniales, n'ont pas facilité le maintien des animaux en forêt ni leurs prélèvements. En cette fin de campagne de chasse, les populations étaient encore très élevées et de nombreux petits animaux nous font craindre le pire.

Nous étions à 1 300 000€ de demande d'indemnisation fin mars et il restait à venir les pertes de récolte prairie et les semis principalement maïs.

Compte tenu des expériences passées, il n'est pas impossible que le montant de cette campagne se solde à 2 millions d'euros voire au-delà.

Une campagne comme celle-là pourra être absorbée compte tenu des efforts de réserves faits ces dernières années mais nous ne pourrons pas en connaitre d'autres de même nature.

Parallèlement, l'Etat s'était engagé lors de la mise en place des accords agricoles signés entre représentants agricoles, FNC et Ministères, à mettre 60 millions sur 3 ans pour aider les fédérations à l'indemnisation des dégâts. 25 millions pour 2023, 20 millions pour 2024 et 15 millions pour cette dernière année 2025.

Pour 2024, et pour des raisons de restrictions budgétaires, l'état a rompu ses engagements en retirant 5 millions au 20 millions promis dans les accords. Les 469 000€ que nous devions toucher pour les Vosges sont passés à 345 000€. Soit une perte de plus de 120 000€. Ce n'est pas une broutille.

Que va-t-il en être pour cette année 2025 où le contexte politico/économique est encore pire ? Les engagements des accords vont-ils faire partie partielle ou intégrale de l'effort de guerre demandé à la Nation ? Nous n'avons, à ce jour, aucune information sur le sujet. Les 5 millions d'euros retirés en 2024 représentent le montant nécessaire au paiement des petits dossiers retenus comme condition dans les accords de 2023.

Aussi, lors du Congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs de Mars qui s'est déroulé à Avignon, le Président Willy SCHRAEN a souhaité soumettre au vote des fédérations, une motion reprenant le fait que si l'Etat ne respectait pas une fois encore cette année les accords passés et ses engagements, nous serions susceptibles de ne plus payer les petits dossiers et peut-être même l'ensemble des dossiers. Cette motion qui pourrait remettre en cause les accords a été votée à 100% des voix ne laissant aucun doute sur la détermination des chasseurs à faire respecter les accords et ne pas être les uniques dindons de la farce. Pour terminer sur ce versant des dégâts, le Conseil d'Administration a décidé que les lignes budgétaires concernant les moyens de protection des cultures pourraient être revues à la hausse en fonction des besoins, et ce, afin de limiter la casse notamment lors des prochains semis.

Nous venons d'aborder la grosse problématique du paiement des dégâts et nous ne pouvons quitter le sujet sans rappeler que la loi actuelle rend seul le chasseur redevable du financement de ces dégâts.

➢ <u>Diminution du nombre de chasseurs</u>

Un des plus grands défis rencontré par la Chasse dans les mois et années qui viennent, est justement de mettre tout en œuvre pour endiguer l'érosion de nos rangs car toutes les idées, tentatives ou opérations mises en place jusqu'ici n'ont pas suffi à arrêter l'hémorragie.

Ce sujet très préoccupant, tant au niveau national que régional ou départemental, fait l'objet d'une attention de tous les instants des fédérations. En quelques années, les effectifs de chasseurs sont passés de 1 200 000 à 960 000 et les études montrent que ce nombre pourrait descendre à 600 000 aux alentours de 2028/2030.

Si rien ne change, comment pourra-t-on financer 100 millions d'euros de dégâts à 600 000 chasseurs alors qu'il est déjà très difficile de les financer à 960 000. Et comment ne pas se dire que la force est dans le nombre et qu'on pèse politiquement bien plus lourd à 1,2 million qu'à 600 000.

Aucun département n'échappe au phénomène, et si un pallier peut-être marqué une année, celui-ci n'est pas stabilisé dans le temps.

Notre Fédération n'est pas épargnée et nous avons perdu cette année 2024, 149 validations qui porte le nombre à 5724 validations annuelles. Seule petite satisfaction est que la Chasse se féminise un peu plus depuis quelques années.

Nous recherchons actuellement, à tous les niveaux, le ou les moyens pour redynamiser notre passion et tenter de susciter des vocations. Au-delà des efforts financiers consentis par les fédérations, les sociétés de chasse ou adjudicataires, des moyens de communication mis en place nationalement ou localement, de l'éducation à la nature mise en place par bon nombre de fédérations, d'opérations diverses pour créer une émulation etc, nous devons rechercher d'autres pistes pour attirer de nouveaux Nemrods.

La piste de la relance de la chasse du petit gibier pour attirer les jeunes, souvent désireux de tirer quelques cartouches, a notamment été évoquée lors du Congrès de Mars. La Fédération Nationale des Chasseurs a d'ailleurs fait un choix budgétaire important pour ce dossier. La Fédération des Vosges, soucieuse de redynamiser les effectifs, a, elle aussi, fait le choix de remettre le petit gibier sur les rails et prévu un budget en conséquence comme il vous sera présenté tout à l'heure.

D'autres pistes de réflexions sont également évoquées afin de tenter de simplifier les démarches, déplacements, logistiques pour passer le permis de chasser dans notre département, très étendu par nature et ainsi limiter le frein aux inscriptions.

Je terminerai mes propos sur l'effectif des chasseurs en répondant aux quelques personnes qui m'ont interpellé sur la possibilité de prendre sa validation par internet sur le département de son choix et pas exclusivement sur celui de son lieu d'habitation et notamment lorsque l'on est mécontent de sa fédération pour une raison X ou Y. Il est vrai que, grâce à internet, il est facile de prendre sa validation annuelle dans un département de son choix. Cela n'est pas interdit et doit rester un choix individuel, mais la personne doit savoir que payer sa cotisation dans un autre département B ne pénalise pas directement la fédération de son département A. Le manque à gagner financier devra être compensé par les autres chasseurs du département A, pouvant être aussi ses amis ou copains de chasse.

➢ Relation avec nos partenaires

Parlons maintenant des réunions et relations avec nos partenaires.

Comme chaque année, nous avons rencontré l'ensemble des partenaires Administrations, OFB, Agriculteurs, Forestiers, Associations de Protection de la Nature, Louveterie et Associations Spécialisées lors des Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune sauvage (CDCFS).

CDCFS modifiée avec, comme évoqué l'an passé, l'ajout d'un siège pour les Jeunes Agriculteurs, compensé par l'ajout d'un siège pour les Chasseurs.

Outre les sujets habituels des CDCFS 2024 axés essentiellement sur le choix et la mise en place de certains outils mis à disposition des fédérations par le biais de la boîte à outils

issus des accords nationaux avec le monde agricole, il n'a pas été souhaité l'utilisation de la chevrotine comme munition ni la mise en place du piégeage du sanglier.

Par contre, ont été retenues la chasse du sanglier en avril/mai sur les parcelles de semis ainsi que la possibilité de tir autour des parcelles pendant la récolte lorsque la machine tourne. Deux actions autorisées sous conditions particulières et encadrées par un arrêté préfectoral qui sera probablement reconduit cette année.

Des rencontres sereines et constructives avec nos partenaires agricoles pour fixer les barèmes du prix des denrées et travaux agricoles conformément aux accords passés entre nous et que nous respectons l'un et l'autre depuis plusieurs années.

Également des rencontres avec nos partenaires Forestiers ONF, COFOR et Privés très enrichissantes et permettant des avancées dans la relation forêt/gibier. A défaut d'être toujours d'accord, car nos objectifs sont différents, nous arrivons régulièrement à trouver des consensus évitant les conflits ou blocages. L'ensemble des plans de chasse 2024 avait fait l'objet d'un accord de la part de tous. Pour 2025, quelques désaccords subsistent à la marge pour le moment.

A l'instar de ce qui existait comme accords nationaux avec le monde agricole, des accords nationaux avec l'ONF ont été signés avec une mise en application si possible rapide. Pour le moment, aucun accord n'a été signé sur le département entre l'ONF et la Fédération qui a refusé la première proposition initiée par l'Office au motif qu'elle ne prenait pas en compte simultanément les 4 volets des accords comme cela était de mise dans la présentation de ces accords. La discussion reste cependant ouverte et une nouvelle proposition devrait être prochainement discutée.

En fin d'année, un différend est survenu entre l'ONF et la Fédération à propos d'une chasse en régie, et qui n'a eu d'autre choix que de porter l'affaire devant les Tribunaux. A l'heure où j'écris ce rapport, aucune solution n'est avancée pour résoudre la situation. Pour ne rien arranger, la Fédération est montée aux créneaux pour les locations des lots ONF 2025 avec une remontée régionale sur la redécoupe et l'attribution des lots du Massif du Donon ainsi que sur les fiches de locations qui mentionnaient que « seul le tir des ongulés était autorisé ». Laisser passer cela serait revenu à accepter de voir la chasse populaire, la chasse plaisir disparaître et laisser place à une chasse exclusive de régulation. Ces problèmes n'étant pas uniques aux Vosges, une motion régionale forte a été votée et remontée nationalement apportant au moins une solution avec le retrait de la phrase assassine sur la chasse exclusive des ongulés et seulement conservée sur 2 ou 3 lots très particuliers et situés dans des zones protégées ou sensibles. Merci à l'Office National des Forêts pour cette réaction rapide et prenant en considération notre requête. Pour le reste, des rencontres sont prévues très prochainement sur le Grand Est.

Rencontre également avec le Conseil Départemental et son Président François VANNSON que je remercie particulièrement pour les aides financières et actions menées conjointement entre ses services et ceux de la Fédération. Le dossier « Haies » représentant la principale action, et non des moindres, avec des financements du département à hauteur de 80 000€. Malheureusement, je sais aussi que le département

doit, lui aussi faire des coupes budgétaires comme cela nous a été annoncé il y a peu, et il est fort probable que notre action sur les haies, pour pouvoir perdurer, va devoir se rediriger vers l'action régionale mise en place par la Fédération des Chasseurs Grand Est.

Enfin, des réunions et rencontres avec tous nos autres partenaires, Parc des Ballons, Comité Grands Prédateurs, Groupe Tétras, etc, avec lesquels nous travaillons sur des dossiers à l'aspect plus sociétal que cynégétique mais où les chasseurs doivent être présents comme partenaires, experts, observateurs ou partie prenante.

➢ Affaires juridiques : espèces chassables

A noter qu'en 2024, aucune action au Tribunal Administratif ou en justice n'a été initiée à l'égard de la chasse dans les Vosges ou de la Fédération par les Associations de Protection de la Nature. Seule une demande de modification du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique sur la suppression du paragraphe concernant le tir du canard à l'agrainée a été initiée par l'Association Oiseaux Nature. Cette demande était recevable, les textes législatifs en la matière étant très contestables ou controversés. Ils ont été repris depuis par le législateur et sont ou vont être réécrits.

En 2024, la Fédération a également fortement œuvré pour améliorer son système de gestion de l'ensemble des données sur les espèces chassables ou non et sur toutes les méthodes de détermination, de recueil et d'enregistrement de ces données.

On ne pouvait pas continuer de se faire malmener devant les différentes juridictions et perdre ou laisser grignoter la liste des espèces chassables sans réagir et surtout sans pouvoir amener la contradiction face à des affirmations et accusations, souvent sans fondement ni preuve, lancées par nos détracteurs. Outre les données de présences, attributions, prélèvements, etc, issues des concertations et retours divers des chasseurs, des données propres aux opérations de comptages et inventaires divers, nous avons mis un accent sur toutes les actions pouvant enrichir ces données. J'en profite pour rappeler combien il est important de renseigner les tableaux T1, Présence/Absence, etc, contenus dans les carnets de prélèvements.

Aux niveaux national et régional, nous avons signé des conventions et fourni les données en notre possession pour les regrouper dans une base de données unique, au format standardisé et de couverture nationale.

➢ Radar de comptage, suivi des espèces migratrices

Nous avons été et sommes toujours parties prenantes dans le dossier d'acquisition et de mise en place de radars de comptages. Souvenez-vous, il y a 2 ou 3 ans en arrière, nous parlions de la mise en place d'un de ces radars sur le Grand Est. Aujourd'hui, et fort de leur capacité et du bien-fondé de leur utilisation, ce sont 3 nouveaux radars supplémentaires qui sont, ou vont être installés, dans la région, et ce, afin de couvrir l'ensemble des couloirs de migration et d'observation. Cette arrivée de nouveaux radars est due à la volonté de notre Fédération Nationale et de l'ensemble de la chasse

française, et pour nous également de notre Conseil Régional, de financer des équipements de pointe permettant un suivi scientifique des espèces notamment migratrices mais pas que. Au niveau national, ce n'est pas moins de 15 radars qui sont ou seront installés avant 2026. Pour les Vosges, nous sommes également membre de l'ISNEA, Institut Scientifique Nord-Est Atlantique qui étudie l'ensemble des données sur les espèces migratrices. Aujourd'hui, défendre notre cause devant les Tribunaux et davantage encore devant les Instances Européennes, ne peut passer que par la fourniture de chiffres et preuves approuvés scientifiquement et avec une certaine forme d'indépendance vis-à-vis du monde de la chasse. Nous sommes aujourd'hui en mesure de commencer à utiliser tous ces moyens et c'est ce qui a permis à la chasse française de se défendre et gagner au moins provisoirement contre l'attaque massive sur les espèces d'oiseaux chassables lancée par les Associations de Protection de la Nature et autres détracteurs en 2024 auprès de la Commission Européenne.

Pouvoir se défendre et apporter la preuve nécessaire à la victoire est crucial et je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie. J'en veux encore pour preuve, la victoire récente pour la tourterelle des bois, de nouveau possible à la chasse en mode chasse adaptative. La chasse adaptative justement, dont on parle depuis quelques années, mise en place nationalement pour la bécasse des bois et qui devrait se généraliser rapidement aux autres espèces. C'est une volonté affichée et reprise au Congrès de mars 2025 par la FNC. Pour faire simple, nous n'avons plus le choix que d'y aller si l'on veut pérenniser la chasse de certaines espèces migratrices ou sédentaires. Aussi, l'application « Chass'Adapt », que bon nombre de chasseurs, notamment de bécasses, utilisent déjà, va faire l'objet d'un renforcement de ses capacités et d'adaptations afin de répondre aux besoins. Par exemple, pouvoir augmenter son périmètre au territoire afin de permettre la gestion des plans de chasse ou de gestion. 2 ou 3 départements volontaires vont être retenus pour tester ce nouveau mode de fonctionnement.

La défense des Chasses Traditionnelles, considérée grande cause nationale, ne pourra probablement se faire que grâce à l'acceptation de la chasse adaptative des espèces concernées.

Sur les Vosges, et toujours dans ce domaine, nous avons poursuivi notre dossier sur les dénombrements d'espèces par la méthode des carrés « STOC et SHOC » et nous avons aujourd'hui 6 carrés déjà effectifs au comptage et 1 nouveau carré en mise en route. Plusieurs de nos techniciens ou agents de développement ont également été formés et sont devenus bagueurs officiels reconnus. Les reprises et marquages d'espèces, souvent en synergie avec l'OFB, sont maintenant monnaie courante et notamment pour les espèces bécasses des bois et bécassines.

- **<u>Eco-contribution</u>**

Autre dossier d'importance pour les fédérations et pour les actions en faveur de la biodiversité et la préservation des milieux, la convention Eco-contribution passée avec l'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE, qui en assure la répartition et régulation des financements et de l'enveloppe prévue par l'Etat. Plusieurs dossiers initiés en 2024 par

la Fédération pour un montant d'environ 130 000€ et qui vous serons présentés dans le rapport d'activité. Citons simplement, par exemple, l'opération « J'aime La Nature Propre », les projets « Hirondelles » et « Ecolynx », le suivi de la Bécasse des bois, la restauration de mares forestières…

➢ Education sensibilisation à l'environnement

Poursuites également d'une action importante avec l'éducation à la nature. Faire connaitre la nature, la biodiversité et les gestes en faveur de l'environnement et des milieux. Pas moins de 899 élèves ont été sensibilisés en 2024 par nos 2 ambassadeurs certifiés par l'Inspection d'Académie.

➢ Dossiers toujours en cours et en surveillance

Toujours les dossiers courants comme par exemple

- Information et aide apportées par la Fédération pour le SIA, déclaration des armes avec obligation de créer son compte avant le 31 décembre 2024.

- Restructuration et validation des territoires avec notamment la mise en conformité des petits territoires comme prévu dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. 80% environ de conformité obtenue aujourd'hui et encore plusieurs pourparlers d'accords en cours.

- Suivi des formations, notamment permis de chasser et sécurité décennale avec 1/3 des chasseurs formés. Il n'est pas inutile de rappeler que la campagne de chasse 2024/2025 a connu une recrudescence des accidents mortels avec 10 décès contre 6 la campagne précédente. La sécurité est l'affaire de tous et la vigilance doit rester de mise.

- Un travail attentif également sur le versant sanitaire avec un suivi des maladies telles la PPA toujours à nos frontières ou la grippe aviaire bien présente encore cette année 2024 sur notre territoire national. Concernant la maladie d'Aujeszky, pouvant toucher nos chiens de chasse suite au contact avec les sangliers contaminés, il ne semble pas y avoir de cas connu sur les Vosges en 2024. Concernant un vaccin potentiel contre cette maladie mortelle pour nos compagnons à 4 pattes, la Fédération Nationale vient de lancer un appel d'offre aux Laboratoires Pharmaceutiques afin d'initier la recherche et création d'un vaccin propre à l'espèce canine, susceptible de remplacer le vaccin porcin utilisé actuellement et manquant cruellement d'efficacité sur les chiens. Un budget en conséquence a été voté à l'Assemblée Générale de la FNC.

Je terminerai mon rapport moral en évoquant 2 dossiers ouverts en 2023 et 2024 et nécessitant d'être exécutés sur plusieurs années.

➢ La collection d'animaux naturalisés

Un premier dossier sur la collection d'animaux naturalisés, encore étoffée en 2024 par l'acquisition de la collection privée de notre cher ami disparu Bernard COLTE, taxidermiste bien connu et renommé de notre département, collection qui vient renforcer celle acquise auprès du Musée BEXON en 2023 et qui porte aujourd'hui notre patrimoine conservatoire faunistique à plus de 1100 animaux dont moitié en espèces aujourd'hui totalement protégées et interdites à la naturalisation. Cette collection inestimable, et probablement une des plus étoffée au niveau français voire européen, fait l'objet d'une mise en adéquation totale des papiers d'autorisation de détention et présentation voire déplacement avec les organismes compétents (OFB, DREAL, Préfecture…). Elle est hébergée dans un local adapté et la Fédération travaille avec la Région, le Département, les Communes, Communauté de Communes et d'Agglomération afin de mettre en valeur ce fabuleux patrimoine. Des pistes, d'ores et déjà existent, notamment avec la Commune de Thaon Les Vosges qui nous accueille aujourd'hui. Je remercie d'ailleurs Monsieur le Maire pour tout le travail déjà effectué sur ce sujet. A noter que la collection ne dort pas et des premières demandes de locations partielles sont faites.

➢ Travaux de rénovation du bâtiment de la Fédération

Le deuxième dossier concerne la réfection du bâtiment de la Fédération qui n'a subi quasiment aucun travaux ou mise en conformité depuis sa création. Aussi, et compte tenu du caractère d'accueil du public initié par nos missions de service public, des avaries telles qu'inondations comme celles subies cet automne, problèmes de chauffage et d'électricité, présence d'amiante dans certains matériaux, etc, il devenait urgent de s'intéresser aux nécessaires remises aux normes et conservation du bâtiment. Une première estimation brute avoisinant 300 000€ avait été faite fin 2023 début 2024, mais tous les diagnostics obligatoires et travaux nécessaires, dans un contexte économique difficile et perturbé, portent aujourd'hui l'estimatif au double de l'initial et nous oblige à prévoir une exécution des travaux par tranche répartie dans le temps. La recherche des aides et financements extérieurs vont être lancés très prochainement. Le début des premiers travaux est espéré entre juin/septembre de cette année.

➢ Chasseurs de l'Est

Pour finir,

Je reviens sur un épisode survenu en fin d'année 2024 et qui a contrarié la vie des fédérations du Grand Est, notamment les anciennes fédérations de Lorraine, je veux bien entendu parler de la liquidation de la société gérant nos moyens de communication, « Chasseurs de l'Est », « Newsletter » et surtout « Flash Info ». Depuis mars 2025, la situation est rétablie et la parution des « Flash Info » a repris. Pour ce qui est de la revue « Chasseurs de l'Est », l'édition d'avril aura bien lieu et une édition intermédiaire devrait avoir lieu en juin pour compenser l'absence du numéro de janvier. Je rappelle que ces moyens de communication sont directement dépendant des abonnements et qu'une

érosion est constatée au fil des années. Si vous souhaitez que survivent ces publications, je vous invite lors de vos prises de validation annuelle du permis de chasser à cocher la case abonnement « Chasseurs de l'Est ».

➢ Arrivée/Départ au sein de la Fédération

Je salue aussi l'arrivée de Théo LAFOSSE, qui après son apprentissage dans notre structure, a rejoint nos rangs au titre d'agent de développement et vient d'être assermenté au titre de ses missions de police de la chasse. Bienvenue Théo.

Enfin, je salue le prochain départ du Conseil d'Administration de notre ami Francis BEGIN, Administrateur des secteurs 6A, 6B, 6C et 13A. Un choix de retrouver une vie plus paisible et sereine après de très nombreuses années à défendre la chasse à tous les niveaux. Merci à toi Francis et tu resteras bien entendu le bienvenu à la Fédération qui était devenue, au fil des années, un peu ta deuxième maison.

Un intérim sera organisé pour les secteurs concernés, mais je tiens à informer l'ensemble des chasseurs Vosgiens qu'un appel à candidature va être lancé très prochainement par le biais du site de la Fédération et de la revue « Chasseurs de l'Est » afin d'opérer rapidement un remplacement par cooptation comme le prévoit les Statuts et Règlement Intérieur. Les candidatures féminines seront les bienvenues au titre de la parité et compte tenu de l'augmentation du nombre de chasseresses dans nos rangs. L'idéal serait un remplacement d'ici l'ouverture générale. Je rappelle que pour être candidat, il faut habiter sur un des secteurs concernés ou chasser sur l'un ou plusieurs de ces secteurs. Alors avis aux amateurs passionnés par la chasse, la défense de celle-ci et par la vie associative.

Je vous remercie pour votre écoute et je passe maintenant la parole à Romain NAPPE, Secrétaire et rapporteur du Conseil d'Administration pour la lecture du rapport d'activités.

RAPPORT D'ACTIVITE

➢ Gestion des espèces chassables

- Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2024/2025 :

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

En 2024/2025, 1 965 grands cervidés ont été réalisés contre 1 995 l'an passé. Les attributions étaient en hausse de 61 bracelets avec 2 892 attributions, en raison d'éléments d'actualités déjà présents les années précédentes (différents plans de relance forestiers, contexte climatique, crise de scolytes). Avec un pourcentage de réalisation de 68%, la répartition de ces prélèvements est la suivante : 456 cerfs, 706 biches, 803 faons. Pour les zones à enjeux (Rambervillers, Donon et Hautes Vosges) les objectifs de prélèvements presque atteints prouvent l'implication des chasseurs pour l'obtention d'un équilibre sylvo-cynégétique.

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Sur 12 388 attributions, les réalisations sont à la baisse avec 7 872 animaux prélevés (contre 8 974 la saison précédente), soit un taux de réalisation de 64% mais la tendance des attributions ne sera qu'en légère baisse en raison des reconstitutions forestières. Attention à rester vigilants sur les faits de mortalité et de perte de poids constatés dans certains massifs. Face à cela, soyons prudents et attentifs, il ne faut pas hésiter à le signaler aux agents de la FDC qui pourront pratiquer les constats, les statistiques et les analyses nécessaires.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

La baisse des réalisations continue et confirme notre constat de l'an passé : 39 réalisations sur 59 attributions. La présence de grands prédateurs, accompagnée de la chute de la population, confirme la prise de conscience du problème par les chasseurs qui doit se poursuivre dans le sens d'un devoir de protection de l'espèce. Les résultats des réalisations de la future campagne et l'analyse profonde de la situation doivent s'appliquer à l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Le prélèvement, situé à plus de 11 000 sangliers, est beaucoup plus élevé de celui de l'an passé. Le taux de réalisation atteint les 74%.
Les premiers constats de dégâts doivent nous interpeller et notre attention se portera sur les secteurs qui restent problématiques pour les dégâts agricoles et pour les finances fédérales, d'autant plus que l'effet subventions de l'état est terminé, mais assorties d'une notion de « pollueur - payeur », c'est-à-dire que les parts variables (taxe à l'hectare par exemple) devront représenter au minimum 30% du montant des recettes. Les

conséquences de cette situation ont abouti à une baisse du prix de tous les bracelets grand gibier pour le bien de tous les chasseurs du département.

- **Situation du Petit Gibier dans les Vosges en 2024/2025 :**

Les chiffres présentés ne sont pas définitifs (le retour des carnets de prélèvement n'étant pas complet), mais nous pouvons observer une baisse globale des prélèvements de petit gibier, en partie due aux conditions climatiques de 2024, hormis pour les renards et ragondins. A noter, comme l'a présenté le Président dans son rapport moral, et suite aux différentes attaques des arrêtés d'ouverture, le vanneau huppé et l'alouette des champs ne sont plus chassables dans notre département. Nous avons vraiment besoin de vos retours de prélèvements sur toutes les espèces chassables afin de défendre au mieux la chasse et la préservation de ces espèces. Cette collecte de données se fait par les carnets de prélèvement, par l'application Chass'Adapt ou par le questionnaire à compléter lors de votre prise de validation en ligne.
La Fédération, dans une volonté de diversifier les modes de chasse vosgiens, propose dans le budget de cette nouvelle saison, d'allouer des fonds supplémentaires pour développer un plan de relance du petit gibier.

- **Suivi des Indices de Changement Ecologique :**

3 indices sont suivis pour étudier l'impact et l'évolution des populations de CERFS dans leur milieu naturel, à savoir :
- L'indice d'abondance (indices nocturnes)
- L'indice de performance (suivi de la masse corporelle des faons prélevés à la chasse)
- L'indice de pression multi-spécifique sur la flore (Indice de consommation)
Depuis de nombreuses années, la FDC88 organisait avec l'ONF, des opérations de comptages dits « Indices Nocturnes » pour l'espèce CERF sur le département.
Depuis 2023, la FDC88 a repris toute la partie logistique et organisation de ces Indices Nocturnes dans toutes les zones à enjeux du PRFB (Plan Régional Foret Bois) du département des Vosges (Rambervillers, Donon et les Hautes Vosges).
Ce dossier ICE nécessite de solliciter 5 salariés de la Fédération pour la partie administrative et technique soit : l'organisation de ces comptages, le contact des différents partenaires (ONF, OFB, Forêts privées, louvetiers, etc), la recherche des participants chasseurs, la transmission des informations aux mairies et aux centres de gendarmeries, et enfin la récolte et l'analyse des données, en rédigeant notamment des comptes rendus complets dits « tableaux de bord ».
Voici les données récoltées pour la saison 2024-2025 :

- 479 bénévoles mobilisés,
- 201 sociétés de chasse concernées,
- 346 sorties réparties sur plus de 100 communes vosgiennes,
- Plus de 2 600 km parcourus,
- Plus de 57 000 ha de forêts concernées,
- Plus de 35 000 données récoltées,
- Plus de 320 heures de travail des 5 salariés FDC88

- La rédaction de 5 rapports d'expertises qui sont utilisés pour diriger les décisions d'attribution des plans de chasse de la saison 2025-2026 pour l'espèce CERF

Afin de suivre au mieux l'évolution de la population de chamois présente dans le sud du département, la FDC88 organise, depuis 4 années, des comptages pédestres sur 3 circuits dans la vallée de la Moselle, sur les communes de St Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle. Ces comptages se font simultanément avec nos homologues du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône avec lesquels se partage cette population animale. Deux nouveaux circuits sont réalisés à partir de cette année sur la commune de La Bresse. Toutefois, l'interprétation des résultats des comptages nécessite d'avoir plusieurs années de recul pour pouvoir en tirer une tendance d'évolution de la population. Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions et il est nécessaire de coupler cette analyse avec d'autres éléments de suivis comme les réalisations de plans de chasse, le suivi du poids des animaux et les mesures des longueurs de patte arrière.
En complément, une conférence sur le chamois a été organisée en octobre 2024, regroupant plus de cinquante chasseurs du massif vosgien.

En parallèle, la FDC88 continue d'organiser avec l'aide précieuse des administrateurs, des GIC, des sociétés de chasse et des chasseurs, le suivi par comptage aux phares des populations de lièvre au printemps et à l'automne. Ce n'est pas moins de 74 circuits qui sont réalisés dans 18 GIC, sur 237 communes, avec le plaisir de voir l'évolution des populations de lièvres chaque année.

➢ Dégâts de gibier

Le Président vous a présenté de nombreux éléments dans son rapport moral à ce sujet, nous allons donc juste reprendre les chiffres clés :

- Pour 2023/2024, nous avons indemnisé environ 732.000€ de dégâts bruts aux agriculteurs contre 901.000€ en 2022/2023 soit une nouvelle baisse de près de 169.000€. Cette baisse s'explique par la diminution réelle des dégâts expertisés sur le terrain mais aussi par une légère baisse des barèmes d'indemnisation des pertes de récoltes (entre 5 et 10% en moyenne par denrée). Le nombre de dossiers enregistrés a également baissé, comme les dégâts sur le terrain, passant de 926 à 722 dossiers.
- Pour cette saison 2024/2025, la donne n'est pas la même, nous enregistrons déjà à ce jour plus de 1200 dossiers ouverts dont 50% sont déjà clôturés et payés définitivement pour un montant de 625.000€ (le double d'indemnisation déjà enregistrée par rapport à la saison dernière à la même date). Il reste encore des dossiers d'hiver (prairies et céréales derrières maïs) qui arrivent et les dégâts de semis de maïs qui commencent à arriver depuis le début de semaine. Nous sommes donc certains à ce jour, que l'indemnisation finale 2024/2025 sera à un niveau beaucoup plus élevé que la saison passée et dépassera même largement les 1.500.000€ pour peut-être approcher les 2.000.000€.

Cela dépendra des barèmes qui seront fixés en fin d'année pour l'ensemble des récoltes 2025 mais aussi et surtout de votre investissement sur le terrain en matière de protection des cultures, dans ces deux prochains mois.

- Nous vous recommandons donc vivement de poursuivre, comme par le passé et encore plus cette année, la mise en place de clôtures de protection autour des semis de maïs en partenariat avec vos exploitants agricoles. La preuve n'est plus à apporter, cet outil de prévention est un moyen efficace, surtout au semis, dès lors qu'il est utilisé à bon escient et avec un bon entretien.

En 2024, plus de 70.000€ de matériel ont été mis à disposition des chasseurs gratuitement et 100.000€ le seront en 2025 avec une « rallonge budgétaire » validée très récemment pour pouvoir suivre vos demandes.
Afin d'encourager et récompenser les efforts efficaces des territoires de chasse, une convention de subvention pour la pose, la surveillance et l'entretien des clôtures électriques à l'hectare protégé existe depuis 2015. A ce titre, en 2024, ce sont 84 territoires de chasse vosgiens qui en ont fait la demande et ont bénéficié au total de 31.000€ de subvention pour 3295Ha contractualisés.
Les formulaires de demande de matériel ou de subvention des clôtures sont téléchargeables sur notre site internet et tous les territoires adhérant au contrat de services fédéral et à un GIC peuvent y prétendre.

Le travail de recrutement de nouveaux estimateurs s'est poursuivi en 2024 avec la formation de 3 candidats estimateurs « généralistes » prairies et grandes cultures. Cette phase de recrutement n'est par ailleurs pas terminée alors si vous êtes intéressés et motivés, prenez contact avec les services de la fédération.
Suite à la cessation d'activité de certains estimateurs, l'effectif actif n'a pas évolué et reste ainsi à 11 personnes réparties sur l'ensemble du département.
Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur précieuse collaboration et le temps consacré à cette activité pas toujours facile.

Au-delà des actions fédérales, nos services ont suivi et mis en place la nouvelle réglementation nationale qui a évolué depuis le 1er janvier 2024, modifiant notamment les seuils d'indemnisation permettant ainsi aux agriculteurs de cumuler les petits dégâts sur l'année afin d'atteindre un minimum de 150€ et ainsi obtenir une indemnisation de la totalité de leurs dégâts. Ces évolutions apportent de nouveaux dossiers qui n'étaient plus déclarés depuis 2014 quand les seuils étaient passés à la parcelle culturale et non annuels et non cumulables.
Cette nouvelle réglementation a également mis en avant un retard technologique en matière de traitement des dossiers apportant ainsi des évolutions informatiques majeures en termes de télédéclaration et téléexpertise. Nos services travaillent à la mise en place de ces évolutions au niveau de notre département. L'an dernier, je vous annonçais également l'arrivée de l'utilisation de drones en matière d'expertise. Deux de nos salariés se sont formés et dès que la réglementation évoluera sur ce sujet, nous serons prêts.

➢ Dossier enquête de territoire

Dotée depuis 10 ans d'un logiciel de cartographie, la technicienne en charge de ce dossier travaille rigoureusement ou a déjà travaillé avec bon nombre d'entre vous. La tâche n'est pas simple mais la méthodologie précise permet d'éclaircir des situations parfois tendues entre voisins.
On ne cesse d'augmenter le nombre de territoires cartographiés dans notre base de données « Territoires de chasse » : à ce jour nous en avons traité plus de 515 (soit la moitié des territoires communaux et privés du département des Vosges).
Comme les 2 saisons précédentes, des notifications modificatives de surfaces pourront être prises en cours de saison 2025-2026 pour éviter d'impacter vos territoires et vos actions de chasse au maximum. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

➢ Guichet unique : validation permis de chasser

La campagne 2024/2025 a connu la mise en place du nouveau logiciel des validations du permis de chasser. Dans sa globalité, les validations ont été réalisées dans les temps, bien sûr comme tout nouveau logiciel nous avons rencontré quelques dysfonctionnements. La FNC travaille toujours sur l'amélioration de ce logiciel avec l'aide des commentaires remontés par chaque Fédération.

Pour notre Fédération, toutes périodicités confondues, nous avons 5 874 validations qui ont été réalisées. Parmi celles-ci, 5 724 sont des validations annuelles, contre 5 873 la saison précédente, soit 149 chasseurs en moins cette saison.
La tendance des types de validation s'inverse un peu par rapport à l'année dernière, nous avons 58% de validations nationales contre 61% pour 2023/2024 et 42% de validations départementales contre 39% en 2023/2024.

Concernant l'assurance responsabilité civile chasse proposée par notre partenaire Terrassur, elle rencontre toujours autant de succès. Associée à la validation du permis de chasser, elle a été souscrite par 3 528 chasseurs, soit 33 de plus que l'année précédente, représentant 60% des validations.

Pour la prochaine campagne 2025/2026, tous les chasseurs ayant déjà fait leur validation par internet et ayant donc créé leur compte en ligne, pourront maintenant se connecter directement avec leur adresse mail et leur mot de passe. Ils recevront, par mail, 2ème quinzaine de mai, les nouvelles modalités de validation.
Pour les chasseurs ne faisant pas leur validation par internet, ils recevront, comme à l'accoutumée, par courrier, le bon de commande. Ils auront la possibilité de créer leur compte en ligne ou de retourner le bon de commande.
Le personnel de la Fédération en charge des validations se tiendra à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

➢ Actions environnementales

De nombreux projets et actions ont été menés par la FDC88 au cours de l'année 2024, vous pourrez les retrouver dans les bilans des différentes commissions dans « Le Chasseur Vosgien – n°21 ». Certains vous ont été présentés plus en détails par le Président dans son rapport moral, voici quelques chiffres clés à retenir :

- Haies : 4 000 arbres plantés, soit 4 km de linéaire de haies en partenariat avec le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires. A noter, la belle organisation et la venue du Président de la FNC, Willy SCHRAEN, pour la plantation du 100 000ème arbre dans les Vosges au printemps dernier.
- Education/ sensibilisation à l'environnement :
    - 4 animations grand public et une trentaine d'animations scolaires dont des opérations de plantation de haies dans les écoles, soit plus de 2000 personnes sensibilisées,
    - 6 journées de chasse à Tignécourt avec les chasseresses, les jeunes chasseurs, les associations spécialisées et nos bénévoles,
- Eco-contribution :
    - Projet « J'aime la Nature Propre » : 27 sites en 2024 réunissant plus de 900 personnes pour 19,5 T de déchets ramassés ; pour 2025, 37 sites ont été prospectés par 873 participants pour 8,5 T de déchets ramassés.
    - Projet « Hirondelles » : 5 nouvelles écoles mobilisées pour améliorer les connaissances et les habitats (construction de nichoirs, pose de bacs à boue, végétalisation des cours d'école et pose d'hôtels à insectes),
    - Projet « Ecolynx » : organisation d'un atelier international d'échange d'expériences sur le Lynx à Remiremont avec plus de 100 participants, et publication de nombreux articles de sensibilisation.
    - Projet « BiodivPlaine» : montage de dossiers pour la restauration ou la création de 5 mares forestières en début 2025.
    - Projet « Suivi de la Bécasse des Bois » : cette saison nos deux techniciens ont capturé et bagué plus de 60 bécasses. La troisième phase est à présent terminée et a permis de prospecter la totalité du département et de recenser un grand nombre de nouveaux sites de baguages.

      En parallèle de cette action, ils ont également capturé et bagué 18 bécassines des Marais et 8 bécassines Sourdes.

      En 2024, nos deux techniciens spécialistes baguages se sont également formés pour d'autres espèces et sont à présent reconnus auprès du Muséum de Paris, notamment pour l'Alouette des Champs, qu'ils ont commencé à suivre fin 2024 avec 23 oiseaux bagués.

      Ces actions sont très importantes en matière de collecte de données, surtout en ces temps compliqués d'attaques systématiques des arrêtés d'ouvertures de la chasse par nos détracteurs bien aimés.

- Participation à de nombreuses réunions/commissions départementales (NATURA 2000, Réserves Naturelles, PNR des Ballons des Vosges, Aménagements fonciers, agricoles, forestiers, SAFER, trames verte et bleue…)

➢ Anti-braconnage

L'année 2024 a été synonyme d'évolutions au sein des effectifs du Service Terrain de la Fédération. En effet, Théo LAFOSSE, qui a effectué un apprentissage en 2023-24 au sein de notre structure, a été embauché comme nouvel agent de développement en juillet.

Dans la continuité des années précédentes, des partenariats étroits ont été tissés ou poursuivis avec le Procureur des Vosges, la Gendarmerie Nationale, la Fédération Départementale de Pêche des Vosges, l'ONF, le service départemental de l'OFB et le Parquet d'Epinal afin de permettre une efficacité accrue en termes de contrôles et de gestion des procédures en matière de police de la chasse. Ces collaborations ont notamment permis de mettre en place plusieurs opérations communes, notamment lors de contrôles d'actions de chasse ou de surveillance des zones de brame du cerf.

Sur l'année 2024, les agents de développement ont pu effectuer plusieurs surveillances en collaboration avec les Gardes-chasse particuliers, les Louvetiers, l'OFB, l'ONF, la Gendarmerie, ainsi que les agents des FDC voisines. Ce ne sont pas moins de 105 journées qui ont été consacrées à la surveillance anti-braconnage et à la police de la chasse aboutissant à 38 procédures et avertissements qui ont été établis par nos services dans le cadre des différentes constatations d'infractions. Le respect des clauses du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (agrainage et respect des plans de chasse et de gestion) reste, comme chaque année, une priorité du service et a fait l'objet de plusieurs constatations d'infractions.

➢ Formations

- Formations et examens du permis de chasser : 200 candidats ont été répartis lors des 4 sessions organisées en 2024 – 133 candidats ont été reçus.
- Formation « chasse accompagnée » : 18 candidats à la chasse accompagnée et 24 accompagnateurs formés en deux sessions.
- Formation « réglementation et sécurité » : 25 personnes formées en deux sessions sur le site de Tignécourt.
- Formation « chasse à l'arc » : 44 personnes initiées lors de deux sessions.
- Formation « garde-chasse particulier » : 8 personnes ont été formées.
- Formation « piégeur agréé » : 19 formés en septembre 2024, ainsi que 16 jeunes de l'école de Roville-aux-Chênes en mars 2025.
- Formation « hygiène de la venaison » : 63 personnes formées en février 2025.

Cela représente environ 80 journées consacrées à ces formations (sans prendre en compte le suivi administratif et le temps nécessaire pour la préparation de ces journées). Nous tenons à remercier toutes les structures et tous les bénévoles qui interviennent

lors de ces formations et qui nous ont permis de les réaliser en toute sécurité et en respectant les règles sanitaires.

➢ Sanitaire

- Trichine : pour la saison 2024/2025, 340 sangliers ont été analysés, tous négatifs.
- SAGIR : 7 chevreuils analysés pour des mortalités anormales et des problèmes pulmonaires et 1 sanglier pour contrôle PPA (négatif).
- Maladie d'Aujeszky : pas de cas connu dans notre département pour cette saison.

Nous vous rappelons les gestes élémentaires de prévention sanitaire, notamment le port de gants jetables pour vous prémunir des zoonoses (leptospirose, véhiculée par les ragondins, échinococcose, Lyme…).

➢ Divers

- SIA : environ 50 personnes reçues à la FDC88 pour l'aide à la création du compte.
- Mise à disposition du carnet de suivi des battues à la vente à la FDC88.
- Communication numérique : il y a eu pour 2024, plus de 45 000 visiteurs sur notre site internet et 1 630 abonnés sur la page Facebook qui ont pu voir et partager les 107 publications faites dans l'année. N'hésitez pas à aller consulter le nouveau site internet de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est.
- Dossier venaison : l'étude est finalisée et les résultats ont été publiés dans le magazine « Chasseurs de l'Est » de ce mois-ci et sur notre site internet. Les investissements financiers étaient trop importants pour rendre viable le projet de l'abattoir de Dommartin-lès-Remiremont ; depuis, plusieurs projets privés ont vu le jour sur notre département permettant de valoriser une partie de votre venaison.

Pour conclure ce rapport d'activité, je terminerai en remerciant, au nom du Président, l'ensemble du personnel de la Fédération pour son implication forte dans toutes les actions menées et pour la réussite de celles-ci.

Je vous remercie pour votre écoute attentive.

RESOLUTION N° 2 : Adoption du rapport moral et d'activité du Président - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1267 voix pour et 24 voix contre.**

COMPTES 2023/2024 DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Je vais passer la parole à Monsieur Matthieu HAMMER, Trésorier pour son mot d'introduction pour les comptes 2023/2024 de la Fédération.

« Merci Président, bonjour à tous et à toutes, je vais passer très rapidement la parole à Monsieur Hervé DUVALLET mais je voulais simplement introduire les propos de celui-ci. Nous allons analyser les chiffres pour la saison 2023/2024, c'est une année assez exceptionnelle en matière de résultat. Nous avons bénéficié d'une année très favorable par rapport au prévision budgétaire que nous avions identifiée. Nous avons eu la chance d'avoir peu de dégâts, forcément grâce à ceux-ci, nous avons pu provisionner des réserves qui vont être utiles au vu des prévisions pour les dégâts 2024/2025. Je tiens à remercier toute l'équipe qui travaille au service de la trésorerie au sein de la Fédération et je pense plus particulièrement à Marjolène ILLESTA. »

Présentation par Monsieur Hervé DUVALLET, Manager du cabinet In Extenso-Experts-Comptables.

- **COMPTES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES**
- **COMPTE DE RESULTATS ET BILAN 2023/2024 :**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de votre association pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Ces comptes se caractérisent par :

- Un total de **charges de 2 358 871 €** ;
- Un total de **produits de 3 949 323 €** ;
- Un résultat d'ensemble bénéficiaire à hauteur de **1 590 452 €**

Pour rappel, le résultat prévisionnel 2024 avait été projeté à un déficit de 310 272 €.

CHARGES DE L'ASSOCIATION

S'agissant des charges de votre association, elles se décomposent comme habituellement entre le SERVICE GENERAL et le SERVICE DEGATS DE GIBIERS avec :

- 1 065 892 k€ de charges pour le SERVICE GENERAL ;
- 1 292 979 k€ de charges pour le service DEGATS DE GIBIERS.

Concernant les charges du SERVICE GENERAL, 1 065 892 €, des variations significatives sont constatées sur les achats de **« petits équipements »** ou encore les « **annonces et Insertions** ». Ces postes sont tous en lien avec des projets de biodiversité (financés par l'éco-contribution). Ces charges sont donc absorbées par une contrepartie dans les produits du SERVICE GENERAL grâce aux subventions FNC Eco-contribution.

Les charges du SERVICE GENERAL restent principalement composées :

- Des **charges de personnel pour 465 364€,** représentant environ 44 % des charges du service, qu'il convient de compléter avec les charges fiscales liées aux salaires de 17 641€ ;

  Pour rappel, votre association n'étant pas soumise à la TVA, il est appelé une taxe sur les salaires qu'elle paie à ses salariés. L'association bénéficie toutefois d'un abattement annuel de 23 075,50 € sur cette taxe. (22 535 € abattement 2023 + 23 616 € abattement 2024 divisé pour moitié)

- Des **services extérieurs** pour **24 %** des charges du service, soit **258 570€,**
  Ils comprenant les dépenses pour **l'entretien des locaux et des matériels**, les **frais de réunions**, **de déplacements et de formations** (permis de chasser), les **honoraires**, les **frais postaux et de téléphone**, les **dépenses liées à la communication** et, enfin, les **cotisations versées à la FNC et à la FRC** ;

- Des **achats** à hauteur de **12 %** des charges du service soit **128 104 €**, incluant notamment les **fournitures administratives, l'achat de petit équipement,** le **matériel de sécurité** et de formation, les **consommations d'énergie** (chauffage, l'électricité, le carburant) mais surtout **des aménagements cynégétiques pour 67 318€** à eux seuls ;

- Des **dotations aux amortissements des immobilisations et des provisions pour dépréciation de valeurs mobilières de placement pour 60 433 k€.**
  Ce poste intègre les amortissements à hauteur de 31 263 €, la variation de la provision des Indemnités de fin de carrière à hauteur de 12 394 € ainsi que le report de fonds dédiés des projets bio diversité pour 16 776 €

- Des **autres charges de gestion courante**, enfin, à hauteur de 11 % des charges du service, **soit 117 526 k€** et qui correspondent aux **subventions octroyées aux diverses associations cynégétiques**, au **contrat d'assurance RC collectif proposé dans le cadre du guichet unique** et **les autres frais liés aux projets de biodiversité** (encore une fois subventionnés par l'Eco-contribution).

Concernant les charges du Service DEGATS DE GIBIERS, 1 292 979€ au total, elles sont composées :

- Des **achats à hauteur de 64 % des charges du services**, soit 821 920€.
  Ils regroupent principalement **les indemnisations de dégâts de gibier pour un montant de 685 336€** (contre un prévisionnel projeté à 1 400 000€), **des**

achats pour le plan de chasse pour 44 753€ (tels que les bracelets et les carnets de prélèvement) et des **achats de clôtures pour 79 480€ ;**

- Des **services extérieurs pour 14 % des charges du service**, soit 182 830 k€.
  Ils comprennent notamment **les honoraires et frais de déplacement des estimateurs** pour 63 621€, des autres honoraires concernant le **projet « venaison »** à hauteur de 52 842€ et des **frais postaux et de téléphone pour 9 574€** (envoi des bracelets par courrier et retour des postes de clôture pour réparation) ;

Les postes de charges restants sont quant à eux, essentiellement des charges de structure liées au fonctionnement du service « dégâts » et affectées selon les clés de répartition. On constate cette année **une légère baisse des charges de personnel affectée au service** ; c'est dû par l'absorption d'une partie des salaires par l'Eco contribution par les projets « Bécasse 2 », « Bécasse 3 » et « Stoc Shoc », travaillés par des salariés avec un pourcentage « dégâts » conséquent.

PRODUITS DE L'ASSOCIATION

S'agissant des produits de votre association, ils se décomposent également entre le SERVICE GENERAL et le service DEGATS DE GIBIERS avec :

- 1 380 707 k€ de produits pour le SERVICE GENERAL ;
- 2 568 617 k€ de produits pour le service DEGATS DE GIBIERS.

Concernant les produits du SERVICE GENERAL, 1 380 707€, ils sont issus :

- Des **produits de gestion pour un total de 756 554€, soit 55 %** des recettes du service.
  Ils comprennent les **cotisations**, **adhésions** et **vignettes fédérales**, ainsi que les **souscriptions à la « RC Chasse » des adhérents** ;

- Des **subventions perçues, à hauteur de 344 475€.**
  Elles sont versées **majoritairement par la FNC, pour un montant de 247 398€** comprenant également les subventions des projets de biodiversité (Eco contribution) ainsi **que par le Conseil Départemental, à hauteur de 59 600€** (partenariat).

- **Des ventes, pour 6 % des produits du service**, soit pour un total de **80 472€** et qui incluent **les contrats de services, les frais de dossier du guichet unique, les inscriptions au permis de chasser et d'autres ventes et prestations diverses** ;

- Des **transferts de charges pour 18 982€.**

- Des **produits financiers, enfin, pour 35 409€.**

Les projets de biodiversité ont contribué au résultat de l'association sur l'exercice à hauteur de :

- **35,41 k€** pour les projets déjà attribués sur l'exercice précédent ;
- **152,33 k€** pour les nouveaux projets de l'exercice.

Concernant ces projets, ***des fonds dédiés ont été constatés à la clôture*** *de l'exercice à hauteur de* ***16,78 k€.*** *Ils correspondent aux charges liées aux projets acceptés qui n'ont pas été réalisées au cours de l'exercice et qui restent donc à utiliser sur les prochains exercices dans le cadre des projets attribués.*

S'agissant des produits du service DEGATS DE GIBIERS, 2 568 617€, ils se composent :

- Des **ventes, représentant 68 %** des recettes du services**, soit 1 752 683 €.**
  Elles comprennent les **ventes de plans de chasse**, la **taxe à l'hectare**, les **ventes de timbre grand gibier** et la **contribution territoriale.**

- Des **subventions, pour 694 210 €.**
  On retrouve, comme aux exercices précédents, **la subvention de compensation de péréquation** « dégâts » reversée par la FNC **pour un montant de 70 729€.**
  On constate également **le versement de l'aide de l'Etat de 588 480€,** reçu dans le cadre de la convention pluriannuelle conclue en novembre 2023 afin d'engager une réforme structurelle du système d'indemnisation des dégâts de gibier qui a pour objectif de réduire les surfaces agricoles détruites par le grand gibier, notamment le sanglier.

- Des **produits financiers**, enfin, pour un montant **de 95 467€.**

BILAN DE L'ASSOCIATION

Le total du bilan de l'association s'élève à 8 335 729€ à la clôture de l'exercice.

Avant affectation du résultat,

- Les réserves du service DEGATS DE GIBIERS s'élèvent à 1 876 728€.
- Les réserves du SERVICE GENERAL s'élèvent, elles, à 2 358 958€.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2024 comme suivant de sorte qu'après affectation du résultat,

- Les réserves du service DEGATS DE GIBIERS s'élèveront à 3 152 366€ (bénéfice de 1 275 638€) ;
- Les réserves du SERVICE GENERAL s'élèveront, elles, à 2 699 488€ (bénéfice de 314 815€, dotation de 25 715€ dotés aux réserves immobilisées).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président remercie Monsieur Hervé DUVALLET et passe la parole à Monsieur Jérémy JUSNEL, commissaire aux comptes qui donne la lecture de son rapport sur l'exercice 2023/2024 et son rapport spécial sur les conventions réglementées et décisions à cet égard.

Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes présenté par Monsieur Jérémy JUSNEL, Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023/2024.

Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées et décisions à cet égard.

RESOLUTION N° 3 : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

RESOLUTION N° 4 : Approbation des comptes de l'exercice 2023/2024 et quitus au trésorier **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

RESOLUTION N° 5 : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 314 814,61€ de l'exercice 2023/2024 **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

RESOLUTION N° 6 : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 1 275 637,75€ de l'exercice 2023/2024 **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

***RESOLUTION N° 7* :** Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 25 715,79€ de l'exercice 2023/2024 **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

LES COTISATIONS 2025/2026

DISPOSITIFS DE RECETTE POUR LE FINANCEMENT DES DEGATS

RESOLUTION N° 8 **:** Maintien du montant du timbre Grand Gibier à 30€ **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

RESOLUTION N° 9 **:** Diminution du montant de la taxe hectare à 400 000€ **- Votée à bulletin secret et adoptée à 1250 voix pour et 41 voix contre.**

RESOLUTION N° 10 **:** Approbation du malus à 65 000€ **- Votée à bulletin secret et adoptée à 1241 voix pour, 36 voix contre et 14 voix abstenues.**

VIGNETTE FEDERALE

RESOLUTION N° 11 **:** Conformément à l'indexation Nationale :

- Augmentation de la vignette fédérale à 99,42€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
- Augmentation de la vignette fédérale à 49,71€ pour un permis de 9 jours.
- Augmentation de la vignette fédérale à 24,85€ pour un permis de 3 jours.

Votée à bulletin secret et adoptée à 1273 voix pour et 18 voix contre.

ADHESION OBLIGATOIRE DES BENEFICIAIRES DE PLAN DE CHASSE & CONTRIBUTION PLAN DE CHASSE

RESOLUTION N° 12 **:** Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€ **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

RESOLUTION N° 13 **:** Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€ **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

RESOLUTION N° 14 **:** Maintien du prix matériel des bracelets à 3€ **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

RESOLUTION N° 15 **:** Montant des cotisations fédérales par bracelet **:**

- Sanglier : 22€ soit un total de 25€,
- Chevreuil : 22€ soit un total de 25€,
- Cerf : 72€ soit un total de 75€,
- Chamois : 22€ soit un total de 25€,
- Daim, hors parc : 0€ soit un total de 3€.

Votée à bulletin secret et adoptée à 1250 voix pour et 41 voix contre.

RESOLUTION N° 16 **:** Montant du prix du bracelet Sanglier à 25€ en cas d'attribution complémentaire **- Votée à bulletin secret et adoptée à 1173 voix pour, 105 voix contre et 13 voix abstenues.**

RESOLUTION N° 17 **:** Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :

- 0,10€/HA de bois
- 0,09€/HA de plaine
- 1,23€/HA ou KM d'eau

Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).

RESOLUTION N° 18 **:** Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC) **- Votée à bulletin secret et adoptée à 1281 voix pour et 10 voix contre.**

RESOLUTION N° 19 **:** Conformément aux mesures de non-concurrence de la FNC : Augmentation du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 22€ dont 4,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération **- Votée à bulletin secret et adoptée à 1280 voix pour, 10 voix contre et 1 voix abstenue.**

Monsieur le Président fait une petite annotation concernant la résolution n°15 par rapport à l'ajout d'une bague « Daim ».

Il avait été préparé en amont une éventuelle mise en place d'un plan de chasse « Daim » car nous avons de plus en plus de daims échappés des parcs et pour faciliter sa régulation, il était souhaitable que les chasseurs puissent intervenir de façon officielle sans passer par les louvetiers. Malheureusement en CDCFS cette proposition n'a pas été accordée. Ce bracelet existe donc dans la résolution mais il est nul et non avenu.

Monsieur Matthieu HAMMER, Trésorier passe la parole à Monsieur Hervé DUVALLET pour la présentation du Budget 2025/2026.

PROJET DE BUDGET 2025/2026 : Hervé DUVALLET, Manager du cabinet In Extenso-Experts-Comptables

Le budget présenté affiche :

- Un résultat déficitaire de 647 998€ au global,
- Un résultat déficitaire de 119 666€ pour le SERVICE GENERAL
- Un résultat déficitaire de 528 332€ pour les DEGATS DE GIBIER.

Pour rappel, il n'est pas tenu compte dans l'exercice du budget prévisionnel de l'association, **des charges et des produits en rapport avec les projets de biodiversité,** subventionnés par les fonds d'Eco contribution. Leur valorisation à plus d'un an d'avance reste complexe et le rattachement aux exercices comptable très incertain.

La plupart des postes de charges des deux services ont été reconduits suivant le budget 2024/2025 et le réalisé de 2023/2024.

Concernant le SERVICE GENERAL, voici quelques points à noter au niveau des charges :

- Des économies réalisées par la Fédération sur la consommation électrique ont conduit à une baisse du budget soit un total de 11 600€, en 2024/2025 nous étions à 13 000€ ainsi que sur le poste carburant, une diminution de 2 000€ selon le réalisé 2023/2024 ;

- Les « fournitures des formations permis de chasser » ainsi que les « achats pour le plan de chasse » ont été revues à la hausse au global pour 11 100 €, au vu des réalisations en 2023/2024 ;

- Une forte augmentation de 35 000€ concernant l'achat de gibier : elle a été décidée en commission petit gibier afin de favoriser le développement de la population sur une trentaine de communes environ ;

- Une baisse de 40 000€ est constatée sur le poste « Aménagement cynégétique » : en cause, la décision du Conseil Départemental d'arrêter le partenariat pour la « subventions plantations de haies » ;

- Les locations immobilières ont été revues à la hausse en lien avec l'augmentation de tarif concernant la location de la salle pour l'exposition des trophées et l'assemblée générale suite à la reprise de la gestion de la salle de la Rotonde par la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Il y a également la location du local pour la collection d'animaux naturalisés de M. COLTE ;

- Une baisse de 4 000€ par rapport au budget 2024/2025 pour le poste « entretien de locaux » suite au changement de prestataire concernant l'entretien des bureaux de la Fédération ;

- Certains postes des « autres services extérieurs » ont été augmentés comme les honoraires avocats et les autres honoraires ainsi que les autres frais déplacements (comptages), cependant d'autres postes ont été revus à la baisse selon le réalisé 2023/2024, le total des services extérieurs s'élève à 160 950€.

- Les charges de personnel ont été positionnées compte tenu de la masse salariale envisagée et des évolutions réglementaires connues à ce jour ;

- Le calcul de l'impôt sur les sociétés a été évalué sur la base des produits financiers escomptés pour l'association ;

- Les dotations aux amortissements des immobilisations ont été modélisées à sur la base des travaux de rénovation qui vont être réalisés sur le bâtiment de la Fédération (Isolation, changement chaudière/fenêtres…), soit une charge prévisionnelle de 68 215€ ;

Concernant **les produits du SERVICE GENERAL :**

- Les **contrats de services** et les produits divers n'apportent pas de remarque particulière. Ils restent stables selon le budget 2024/2025 et le réalisé de 2023/2024 ;

- Une augmentation est anticipée dans le budget concernant la cotisation fédérale selon l'indexation à la suite du communiqué de la FNC à hauteur de +1.8% pour 2025/2026 ;

- Une augmentation d'environ 3 000€ a été prise en compte concernant les autres ventes au vu du réalisé de 2023/2024 ;

- Les inscriptions à la formation du permis de chasser ont été positionnées à hauteur de 11 000€ soit une augmentation de 3 500€ par rapport au budget 2024/2025.

- Comme chaque année les subventions liées à la réforme du permis de chasser sont anticipées dans les comptes prévisionnels :

    - La compensation de péréquation à hauteur de 40 345€ destinée au service dégâts ;
    - La répartition de fonds de la FNC de 73 000€ attribuée pour 42 616€ au SERVICE GENERAL (le reliquat de 30 384€ allant au DEGATS) ;
    - La compensation par la FNC de la perte des permis temporaires et bi-départementaux à hauteur de 33 201€ pour le SERVICE GENERAL ;

Les produits prévisionnels du SERVICE GENERAL sont donc positionnés à hauteur de 952 955€ pour un total de charges prévisionnel de 1 072 621€, soit un résultat prévisionnel déficitaire de 119 666€.

Concernant le service DEGATS DE GIBIER, les charges prévisionnelles sont estimées à 2 371 371€.

La majeure partie est relative au fonctionnement du service et reste directement liée à son affectation via la clé de répartition depuis le SERVICE GENERAL.

Les autres postes de charge comprennent :

- Les indemnisations des dégâts de gibier pour 1 600 000€.
  Le montant est augmenté de 200 000€ au budget 2024/2025. Son augmentation est liée à la hausse de la population de sangliers ;

- Les honoraires et frais de déplacements des estimateurs sont appréhendés dans le budget pour un total de 192 000€. Ils sont indexés sur le montant des indemnisations ; toutefois un réajustement à la hausse du taux des frais de déplacement des estimateurs a été décidé dû à un manque de ceux-ci sur le secteur Ouest des Vosges et pour lequel nous allons devoir faire déplacer des estimateurs actuels sur ce secteur ;

- Les achats pour le plan de chasse sont positionnés pour un montant de 50 000€ ;

- Les achats des clôtures pour un montant total de 90 000€, soit 10 000€ de plus que le budget 2024/2025 ;

- Les subventions « clôtures » sont budgétées pour 30 000€, une augmentation de 5 000€ par rapport au budget 2024/2025 ;

Les produits du service DEGATS DE GIBIER sont estimés à 1 843 039€.

- Les recettes sont inscrites à hauteur de

    - 886 000 € pour les dispositifs de marquage et le prix matériel ;

    - 400 000€ pour la taxe à l'hectare soit une baisse de 100 000€ par rapport au budget 2024/2025 et

    - 65 000€ pour le malus, soit 15 000€ de plus que l'année passée ;

    - 69 000€ pour les timbres départementaux Grand Gibier, identique par rapport au budget 2024/2025, un changement auprès des chasseurs qui se tournent plus cette année sur des validations départementales que nationales ;

    - 70 000€ pour la contribution territoire, soit une baisse de 7 000€ qui correspond à la remise en conformité des plans de chasse qui sont en dessous des seuils inscrit dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique soit maintenant 30ha de bois d'un seul tenant ou 60ha mixte ;

Il convient de noter également qu'il a été anticipé, sur le budget 2025/2026, la troisième tranche de subvention de l'Etat prévue par le « plan pluriannuel » pour venir en aide aux Fédérations de chasse quant à l'indemnisation des dégâts de gibier. Pour 2025/2026 c'est une recette de 211 810€ qui est anticipée.

Compte tenu de ces éléments, le budget présente un résultat prévisionnel déficitaire de 528 332€ pour le service dégâts.

Le budget présenté affiche donc, pour rappel :

- Un résultat déficitaire de 647 998€ au global,
- Un résultat déficitaire de 119 666€ pour le SERVICE GENERAL
- Un résultat déficitaire de 528 332€ pour les DEGATS DE GIBIER.

RESOLUTION N° 20 : Approbation du projet de budget 2025/2026 **- Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1291 voix pour et 0 voix contre).**

Questions posées :

1ère question : Si nous votons contre le bureau proposé pour l'Assemblée Générale ? Que fait-on, nous annulons l'Assemblée Générale ?

Réponse : Comme toutes associations, si le vote du bureau est refusé par l'ensemble, nous devrons convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

2ème question : Pourquoi on nous présente un bilan financier en Kilo € et le Budget avec les chiffres complets ?

Réponse : Je conçois que la présentation en Kilo € peut être un peu plus compliquée à comprendre, un travail avec les cabinets comptables est fait pour essayer de simplifier la présentation mais si c'est juste cela le problème nous ferons la modification pour les années futures.

3ème question : L'année où on avait fait la gratuité du renouvellement des bracelets de sanglier, est ce qu'il y a eu plus d'impact sur la population ?

Réponse : Concernant le bracelet de sanglier, c'était exclusivement pour coller au besoin de la part variable concernant l'aide de l'Etat. Comme je l'ai expliqué l'année dernière, il fallait augmenter la part variable représentée par la taxe à l'hectare ; pour éviter de trop augmenter la taxe à l'hectare, la seule solution était de diminuer le prix des bracelets. Maintenant quand tu parles des populations sur le Département, toutes les méthodes mises en place ont porté leur fruit pendant 4 ans. Dès qu'il y a une année à glandée, on le sait, on est dépassé, on y est encore cette année avec la forte fructification. Je n'ai pas de réponse en tant que chasseur : on a prélevé 11 000 sangliers et à mon avis on a encore été un peu frileux et que pour être un peu tranquille il aurait fallu prélever plus. En plus de ça, il y a des facteurs qui sont non négligeables, c'est une présence énorme de sangliers maintenant en plaine avec un système agricole un peu nouveau avec des cultures intermédiaires en hiver, toutes les méthanisations (moutarde, sorgho…) et qui n'aident pas au prélèvement.

4ème question : Pouvons-nous pas aller plus loin en diminuant le prix du bracelet complémentaire de sanglier ?

Réponse : Je rappelle qu'on a fait des bracelets gratuits pendant 3 années, baisser le prix du bracelet complémentaire, pourquoi pas y songer à nouveau mais il y a quand même 2 facteurs à prendre en compte : si je baisse le bracelet complémentaire je vais avoir des problèmes sur les attributions initiales ou alors il faut que j'impose un nombre de bracelets minimum élevé au risque de casser mon contrat de confiance puisque cette personne là si elle juge que sa population est trop importante elle va redemander d'elle-même des bracelets supplémentaires. Voilà, il y a ce phénomène qui n'est pas à négliger surtout que le prix du bracelet c'est aussi le financement des dégâts et tout ce que je ne mets pas sur le bracelet je vais le mettre sur la taxe à l'hectare.

Ce que je peux dire aussi, quand les bracelets supplémentaires étaient gratuits, les demandes initiales n'étaient pas les mêmes. Il n'y a pas de système miracle, si on veut

diminuer les dégâts, la seule solution est de prélever les animaux, là où ils sont, quand il y en a et quand on peut mais encore faut-il le vouloir ! Il y a aussi la frilosité, toujours peur d'en prendre un peu trop et les actionnaires à satisfaire. Voilà ce n'est pas facile de trouver le juste milieu et je pense que le bracelet à 25€ n'est pas un frein au prélèvement et cela reste correct.

5ème question : Quand on arrive en fin de chasse, on se dit on va reprendre des bracelets et qu'au final on va les mettre au feu car nous n'avons pas pu les réaliser, ne peut-on pas prolonger les bracelets jusqu'en Septembre à l'ouverture générale pour pouvoir au moins aller à l'approche ?

Réponse : Je confirme que les bracelets sont valables jusqu'au 31 Mai mais après ce n'est pas possible de prolonger au-delà car on est dans une nouvelle campagne cynégétique.

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 21 SEPTEMBRE 2025
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2026

GROS GIBIER

- **Sanglier :**

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2025 au 28/02/2026
Chasse en battue uniquement en plaine du 01/08/2025 au 31/08/2025
Chasse en battue du 01/09/2025 au 31/01/2026
Chasse en battue du 01/02/2026 au 28/02/2026 pour tous les sous massifs sauf les 11A, 11B, 12B, 13B, 13C, 13D, 13E, 13F et 13G.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

- **Cerf :**

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2025 au 30/09/2025
Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2025 au 28/02/2026
Chasse en battue du 15/10/2025 au 31/01/2026
Chasse en battue du 01/02/2026 au 28/02/2026 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chevreuil :**

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2025 au 14/08/2025
Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2025 au 28/02/2026
Chasse en battue du 21/09/2025 au 31/01/2026
Chasse en battue du 01/02/2026 au 28/02/2026 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chamois :**

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2025 au 28/02/2026

- **Daim :**

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce daim du 01/09/2025 au 28/02/2026
Chasse en battue de l'espèce daim du 21/09/2025 au 28/02/2026

PETIT GIBIER

Sur tout le département :
Rappel : Pour les espèces faisan commun et obscur, perdrix grise, lièvre d'Europe et lapin de garenne, seuls les détenteurs d'une attribution dans le cadre du plan de gestion petit gibier, peuvent les chasser.

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du 21/09/2025 au 31/01/2026
Poule : tous les jours du 21/09/2025 au 30/09/2025

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 21/09/2025 au 31/01/2026

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 21/09/2025 au 30/09/2025

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 21/09/2025 au 31/01/2026

- **Lièvre :**

Tous les jours du 11/10/2025 au 01/11/2025

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 21/09/2025 au 28/02/2026

POUR LES OISEAUX DE PASSAGE : se référer à l'arrêté ministériel.

RESOLUTION N° 21 **:** Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse **- Votée à bulletin secret et adoptée à 1250 voix pour et 41 voix contre.**

Le Président tient à préciser quelques points sur l'arrêté des dates d'ouverture et de fermeture.

Nous avons proposé cet arrêté à la CDCFS, il a été voté à la majorité mais Madame la Préfète a souhaité apporter quelques modifications notamment sur l'espèce Cerf.

Il a été mentionné dans l'arrêté, mais c'est encore en consultation, que pour ***l'espèce Cerf tout confondu****, il peut être chassé en chasse individuelle et silencieuse à partir du 1er Septembre 2025.*
Jusqu'à aujourd'hui, il fallait être détenteur d'un bracelet de Cerf Mâle, maintenant, il n'y aurait plus cette obligation.

Il a également été rajouté dans la proposition d'arrêté, la possibilité de chasser le Cerf en battue à partir de l'ouverture générale du 21 Septembre 2025.

Ça peut peut-être plaire à certain mais on ne peut pas nous « chasseur » être d'accord pour une seule et bonne raison : c'est un non-sens biologique, on est en pleine période de brame,

en pleine période de reproduction, et d'autre part, c'est une période très touristique avec énormément d'intrusions en forêt pour les amateurs de brame, le risque d'accident est d'autant plus augmenté si on organise des battues pendant cette période.

J'espère que cette résolution sera approuvée à la majorité car le Conseil d'Administration souhaiterait pouvoir faire un recours gracieux auprès de Madame la Préfète et si cela ne suffit pas peut être aller plus loin vers une attaque au Tribunal Administratif. Cependant, cela demande réflexion et d'autre considération car il ne faudrait pas non plus risquer de voir l'arrêté de la chasse suspendu et ne pas pouvoir aller chasser le 1er Juin.

Pour rappel, c'est extrêmement important, un non-sens biologique c'est sûr et un risque de sécurité accru.

Le Président passe la parole à Monsieur Sébastien HUMBERT, Député des Vosges.

« Merci Monsieur le Président, Mesdames et Monsieur les membres du Conseil d'Administration, Mesdames et Monsieur en vos grades et qualités, je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui et je vous remercie pour votre invitation.

Vous le savez, la chasse est régulièrement attaquée par des idéologues qui sous prétexte de protection animal n'ont pas saisie l'importance de prélever du gibier et qui ne connaissent rien en réalité de la vie de nos campagnes. Bien entendu, il faut du gibier car il fait partie de l'écosystème de nos plaines et montagnes Vosgiennes mais comme toute chose il faut aussi de la régulation et une action ciblée en fonction d'objectifs précis, de façon aussi à maintenir un équilibre compatible avec les activités agricoles et sylvicoles.

Vous chasseurs, vous faites un travail indispensable et vous connaissez la nature face aux inepties de certains écologistes zélés qui saturent les organes délibératifs aussi bien au niveau national qu'au niveau local. On se souvient de l'amendement de la Députée, Madame Sandrine ROUSSEAU, visant à créer une taxe sur la vente des munitions de chasse contenant une concentration de plomb, ces élus sont la caricature d'eux-mêmes.

J'en profite pour réaffirmer qu'au-delà de la mission fondamentale de faire la régulation de gibier, la chasse est aussi une tradition, un mode de vie et il convient de la préserver à l'heure où certains veulent tout déconstruire, tout détruire pour laisser une société du vide, une société de consommation et une société du virtuel.

Enfin, la sécurité de tous doit rester une priorité afin que le partage de la nature se fasse en bonne intelligence et je sais tout le travail qui est fait dans vos rangs pour y parvenir.

Soyez assuré que je suis un vosgien enraciné, un élu de terrain et de proximité, ouvert au dialogue, à l'écoute et qui soutient la chasse parce que la chasse fait partie intégrante de nos traditions. Je vous souhaite une excellente journée et encore merci pour votre invitation. »

Le Président remercie Monsieur le Député et passe la parole à Monsieur Laurent MARCOS, Directeur Départemental des Territoires.

« Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre invitation Monsieur le Président, c'est un grand honneur que de prendre la parole aujourd'hui devant vous, pour parler des sujets en lien avec la chasse en vous priant de bien vouloir excuser Madame la Préfète.

La chasse est une activité essentielle à la vie sociale et économique de nos territoires ruraux. Elle joue également un rôle majeur dans la préservation des milieux, des habitats, de la biodiversité, un rôle de sentinelle dans la vie sauvage et la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges riche de ses 6000 chasseurs qui assurent activement ces différentes fonctions.

Aujourd'hui, face au défi du changement climatique, aux enjeux de souveraineté alimentaire, de renouvellement des forêts et aux attentes grandissantes des citoyens en matière de préservation de l'environnement, nous devons poursuivre et renforcer notre engagement collectif.

Je souhaite ce matin aborder quelques sujets importants pour l'État, rappeler que la sécurité à la chasse est un enjeu majeur, il est primordial de maintenir un haut niveau de sécurité lors des actions de chasse afin de prévenir tout accident vis-à-vis des chasseurs ou usagers de la nature. C'est une priorité gouvernementale avec notamment un plan National dédié et publié début 2023 qui vise à protéger ceux-ci. L'objectif est de tendre vers le 0 accident. Les efforts des Fédérations, de l'État et de l'OFB ont été importants depuis des années (examen du permis de chasser, formations, sensibilisations…) et ont permis de réduire l'accidentologie. On observe aujourd'hui au niveau National, une baisse de 42% du nombre d'accidents en 20 ans et de 77% d'accident mortel, ce travail porte donc ses fruits.

Au niveau National, l'OFB a néanmoins recensé pour la saison 2023/2024 encore 97 accidents dont 58 graves, ce travail doit donc être poursuivi. Les principales causes d'accident sont bien connues : non-respect de l'angle des 30°, tir sans identification de la cible, mauvaise manipulation des armes, prise en compte insuffisante de l'environnement avec tir en direction des habitations... Le respect des consignes de sécurité est donc primordial. La Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges est très active en la matière notamment sur la formation décennale obligatoire, du rappel des règles de sécurité ou encore à la formation de l'examen du permis de chasser. Je tenais à vous féliciter et je sais que vous êtes très sensibles à ce sujet.

L'État accorde également une grande importance à la réduction durable des dégâts sur les denrées agricoles, c'est une priorité absolue. Je voudrais rappeler les difficultés rencontrées par nos agriculteurs notamment climatique, sanitaire, économique... et les dégâts agricoles doivent retenir toute notre attention et appeler des actions fortes de régulation à la fois globale et locale. En effet, ces dégâts mettent en difficulté des exploitations agricoles déjà souvent fragilisées ; la baisse et la maîtrise durable des dégâts agricoles sont donc une priorité. La situation avait évolué positivement depuis l'année noire de 2019 mais les dégâts repartent à la hausse en terme de surface et de montant indemnisable et cela malgré l'effort notable de régulation importante des chasseurs. Cette augmentation de prélèvement des sangliers est à saluer.

La profession agricole et les forestiers sont par ailleurs préoccupés par l'augmentation de dégâts causés par les cervidés dans certains massifs. Cette problématique devra donc être travaillée cette année notamment au sein du groupe de travail « dégâts » mis en place en 2023. Il est donc indispensable de poursuivre notre travail collectif dans le but de faire baisser les dégâts. On souhaiterait pouvoir activer la pratique du Kirrung (appât pour l'affût du sanglier) afin de maîtriser les populations dans les zones difficiles à chasser notamment en montagne mais une loi est nécessaire. Il conviendrait également d'avoir des actions de connaissance, de partage de données cartographiques sur les dégâts et les niveaux de réalisations dans un souci de transparence. Puis, il convient d'augmenter la pression de chasse surtout sur les secteurs à fort dégâts récurrents du département avec la mise en place d'un groupe de travail spécifique associant la DDT, la FDC et la profession agricole, et qui a donné lieu à des premières actions de chasse concertées sur des secteurs sensibles.

Nous devons également poursuivre la mobilisation de nos autres leviers locaux, je souhaite saluer ce matin l'équipe de lieutenants de louveterie. Un nouvel arrêté permanent a été pris jusque fin mai pour leur permettre de gagner en rapidité d'intervention si les chasseurs n'agissent pas ou pas suffisamment pour limiter les dégâts. Les louvetiers ont redoublé d'effort dans le contexte que vous avez décrit tout à l'heure Monsieur le Président. Ils interviennent dans le dialogue, il leur est en effet demander de dialoguer sur le terrain en prévenant les agriculteurs et les chasseurs avant leurs interventions et de les associer s'ils le souhaitent aux actions de régulation, toujours dans un souci de transparence. L'enjeu est bien de responsabiliser chacun et de construire une relation de confiance dans la durée. Évidemment, si des actions d'effarouchement étaient constatées avant leurs interventions, l'État en tirait toutes les conséquences.

Je voudrais également évoquer les actions de contrôle notamment sur l'agrainage qui ont été réalisées, elles sont nécessaires et ont donné lieu à quelques verbalisations, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique n'est donc pas toujours respecté, c'est problématique. Plus globalement, ce SDGC sera utilement évalué cette année en lien avec les différents partenaires.

J'insiste également sur la nécessaire utilisation par les agriculteurs de l'outil développé par la Chambre d'Agriculture pour signaler les dégâts en temps réel depuis un smartphone, ce qui permet aux chasseurs de réagir vite pour augmenter localement la pression de régulation et éviter l'augmentation des dégâts. La rapidité de réaction collective est la clé. C'est la mobilisation combinée de tous ces leviers qui permettra de progresser collectivement et de réduire durablement les dégâts.

En matière de renouvellement forestier également, la régulation des populations est indispensable. Vous le savez, la forêt est essentielle pour ces fonctions économiques de production de matière première, pour sa biodiversité, pour la gestion du cycle de l'eau, pour ses fonctions sociales mais aussi de séquestration du carbone. La forêt est confrontée à des défis importants, sa gestion durable est rendue particulièrement difficile par le réchauffement climatique, les attaques d'insectes ravageurs et la pression du gibier constitue aussi un obstacle à la régénération lorsqu'elle est trop forte. Et force est de

constater que la pression exercée par le gibier sur la végétation nécessite de mettre en place des protections spécifiques, individuelles comme des clôtures et / ou d'user de produits répulsifs notamment dans le cadre du plan de relance « forestier ». Et dans le cadre de celui-ci, nous avons constaté que ces protections ont représenté 23% des aides allouées dans les Vosges soit un peu plus 1,2 millions d'euros d'argent public, nous ne pouvons plus nous permettre cela. Il est donc indispensable d'augmenter les prélèvements en particulier dans les parcelles reboisées. Il est donc primordial de gérer les attributions et les réalisations dans cet esprit d'équilibre sylvo-cynégétique.

Pour finir, je voudrais saluer les actions environnementales menées par la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, la plantation de haies en partenariat avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture, les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, les actions de ramassage de déchets dans le cadre de la démarche « J'aime la nature propre », un grand bravo pour toutes ces actions qui sont remarquables.

Merci à tous. »

Le Président remercie, Monsieur Laurent MARCOS, Directeur Départemental des Territoires.

REMISE DE RECOMPENSES

MEDAILLES D'HONNEUR DE LA FÉDÉRATION :

Monsieur EQUEY Edouard pour ses 71 ans de permis.

Madame MOUGIN Micheline en tant que l'une des premières chasseresses du Département et de son investissement au sein de la société de chasse la Véternate.

Monsieur XOLIN Claude pour ses 56 ans de permis.

MIS A L'HONNEUR :

Madame ZUKOWSKI Nasthasia : présidente des chasseresses vosgiennes pour la relance de l'association féminine rebaptisée « les Dianes Vosgiennes ».

Le Président remercie les personnalités présentes, l'ensemble des chasseurs présents et clôt l'Assemblée Générale.

Le Président,

Le Secrétaire,